

## NOMINATION AU CONSEIL DU PATRIMOINE CULTUREL DU QUÉBEC

**Québec, le 7 février 2018** - Le Conseil des ministres a procédé à la nomination d'une nouvelle membre du Conseil du patrimoine culturel du Québec. Il m'est agréable de féliciter et d'accueillir madame Andrée-Anne Coll.

Andrée-Anne Coll est urbaniste, titulaire d'une maîtrise en aménagement du territoire et développement régional et d'un baccalauréat en histoire. Elle est actuellement conseillère en aménagement et urbanisme pour l'organisme Vivre en Ville. Elle a précédemment réalisé plusieurs mandats comme consultante en urbanisme auprès du Conseil du patrimoine culturel et de la Commission de la capitale nationale du Québec, ainsi qu'au sein de firmes privées. Elle est en outre chargée de cours à l'École supérieure d'aménagement et de développement de l'Université Laval.

Madame Coll remplace madame Lise Martel dont la contribution exceptionnelle a permis d'enrichir les réflexions du Conseil au cours des dernières années. Je saisis l'occasion pour la remercier chaleureusement.

Le Conseil du patrimoine culturel du Québec est un organisme de consultation à l'écoute des citoyens dont le rôle principal est de formuler des conseils, avis et recommandations au ministre de la Culture et des Communications. Conformément aux dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel, le Conseil est formé de douze membres, nommés par le gouvernement, issus de plusieurs domaines du patrimoine culturel et provenant de plusieurs régions du Québec.

Yves Lefebvre,  
Président du Conseil du patrimoine culturel du Québec

Information :  
Numéro sans frais : 1 844 701-0912  
À Québec : 418 643-8378  
[www.cpcq.gouv.qc.ca](http://www.cpcq.gouv.qc.ca)